

Sne

Syndicat national de
l'environnement



Elections

COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE POUR LE NOUVEAU CORPS
DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
LES PEPE DTBS

Cette création est la conséquence de la reprise du corps des PEPE en poste à VNF.
Le décret prévoit la reprise à l'identique du corps avec maintien des grilles indiciaires existantes et des évolutions de carrières.
Le corps reste un corps de fonctionnaires d'Etat.
Les agent.es seront placés.es en position normale d'activité (PNA).

A quoi servent les CAP ?

Elles interviennent sur :

- les licenciements ;
- les refus de titularisation ;
- les refus de formations ;
- la demande de réintégration ;
- le renouvellement de contrat des travailleurs en situation de handicap ;
- l'examen des propositions de sanctions.

Elles sont saisies à la demande du fonctionnaire effectuant un recours sur :

- un refus de mobilisation du compte personnel de formation ;
- un refus de demande ou de renouvellement de télétravail ;
- un refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps ;
- une décision individuelle à la mise en disponibilité ;
- un refus de temps partiel ou un litige d'ordre individuel relatif aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- un refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours administratif ou suivre une formation continue ;

- un refus de démission ;
- une décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

La mobilité comme les promotions ne font plus partie des attributions des CAP depuis 2019. Elles relèvent de nouveaux processus définis dans des lignes directrices de gestion (LDG).

La saisie de la CAP n'empêche pas l'agent.e d'effectuer un recours dans les deux mois de la décision primaire, les deux actions étant parallèles.

La saisie de la CAP des PEPE se fait en écrivant au président de l'instance (le directeur général de la VNF) pour demander l'avis de la CAP sur un des points cités précédemment.

Cependant, les militant.es du Sne-FSU sont actif.ves et réactif.ves sur le sujet.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE
*Votez Sne-FSU, le syndicat
qui défend votre quotidien*

En CAP, que ce soit en recours ou en disciplinaire, vos militantes et militants Sne-FSU soutiennent et accompagnent les agent.es en s'assurant que leurs droits soient respectés !

*La FSU, ce n'est pas que
des profs, c'est aussi l'environnement
avec le Sne-FSU !*

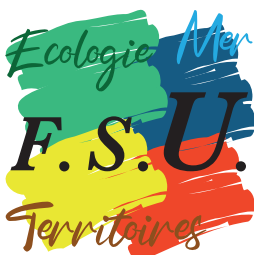


Sne
Syndicat
national de
l'environnement



@ EcologieFsu

www.fsu-écologie-élections.fr - www.snefsu.org



NOS ACTIONS ONT PERMIS :

- la prise en compte de mobilités pour plusieurs agent.es au regard de demandes de rapprochements de conjoint.es, de prise en compte des intérêts moraux et matériels
- la promotion d'agent.es oubliés de l'administration
- la révision de plusieurs comptes-rendus d'entretiens professionnels (CREP) en donnant raison à l'agent.e ;
- de défendre les agents contre les sanctions demandées par l'administration dans des dossiers disciplinaires

Face aux interrogations des agent.es perdu.es dans le maquis des nouveaux processus mobilité et promotion, et pour exploiter au mieux les possibilités d'intervention laissées aux organisations syndicales par l'administration, la FSU a mis en place des adresses de messagerie dédiées :

mapromotion.ecologie@fsu.fr

mamobilite.ecologie@fsu.fr

Pour cela, tous les PE-PTE se sentant impuissant.es face à la machine administrative et à l'opacité des décisions, ou se pensant oublié.es, discriminé.es, peuvent envoyer :

- une demande d'explication
- de soutien
- un message d'alerte

syndicat-sne-fsu@vnf.fret



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

Votez Sne-FSU, le syndicat qui défend votre quotidien

AU-DELÀ, LE SNE-FSU REVENDIQUE :

- De la transparence et de la concertation.
- L'intégration des primes dans le traitement.
- Une augmentation des taux de promotions afin de fluidifier les carrières et mieux reconnaître la compétence des agents.
- Des échanges entre les représentants du personnel et la direction pour discuter des promotions et mobilités à venir comme cela se pratique dans d'autres établissements publics. La promotion « au coup de chapeau » soit de nouveau validée pour permettre aux agents en fin de carrière de partir en retraite avec un grade supplémentaire.
- Que les conditions de travail et la sécurité au travail soient une priorité absolue

Vos représentants et représentantes au sein du Sne-FSU sont des femmes et des hommes engagés.es.

CAP DTBS

Aurélien BERNARDIE, PETPE, DTBS

Erika GONTIER, PETPE, DTBS

Eric POTDEVIN, PETPE, DTBS

Mathias MARTIN, PETPE, DTBS

Le Sne-FSU veillera à la bonne exécution du nouveau régime indemnitaire notamment le reclassement des agents dans les groupes de fonction et le versement du complément annuel dans le cadre de la reprise du corps PETPE VN/PM VNF par VNF.

 @ EcologieFsu
www.fsu-ecologie-elections.fr - www.snefsu.org

